

LA MODERNISATION DE LA LLO FÉDÉRALE ET LA RÉVISION DE LA LLO DU N.-B.

Débutons par la **modernisation de la Loi sur les langues officielles fédérale**, laquelle remonte au 6 avril 2017, lorsque « le Comité sénatorial permanent des langues officielles a reçu l'autorisation du Sénat d'examiner la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la *Loi sur les langues officielles* »¹. Pendant un peu plus de deux ans, le Comité sénatorial a rencontré « plus de 300 témoins qui ont partagé leur point de vue avec le comité » et a reçu 72 mémoires². L'AJEFNB avait d'ailleurs comparu devant le Comité, le 24 octobre 2018, lors de leur passage à Moncton. Ces démarches du Comité sénatorial, qui ont pris fin le 13 juin 2019, ont donné lieu à la publication de cinq rapports et à 20 recommandations, lesquelles contiennent bon nombre de suggestions de modifications³.

Environ une année après le début de leurs travaux, soit le 6 juin 2018, le premier ministre du Canada s'est engagé à moderniser la *Loi sur les langues officielles* :

« La Loi sur les langues officielles est quelque chose d'essentiel pour notre parti et notre pays. La protection des minorités linguistiques du pays est au cœur de qui nous sommes en tant que pays. Nous allons continuer à défendre les minorités linguistiques et à chercher à améliorer la *Loi sur les langues officielles*. Je peux confirmer que nous nous apprêtons à faire une modernisation de la Loi sur langues officielles. Nous allons travailler avec tous les Canadiens pour nous assurer que ce soit la bonne » [nous soulignons]⁴.

Alors que le Comité sénatorial approchait la fin de ses travaux, la ministre Joly annonçait, le 11 mars 2019, qu'elle entamait un examen, qui avait « pour objectif de renforcer la *Loi sur les langues officielles* afin qu'elle s'harmonise aux aspirations de la population canadienne; qu'elle réponde aux nouveaux défis posés par les transformations de la société et l'élargissement des secteurs de l'action gouvernementale; et qu'elle conserve son effet positif à long terme »⁵. La première

¹ Sénat, *La modernisation de la Loi sur les langues officielles – La perspective des institutions fédérales et les recommandations*, Rapport final du Comité sénatorial permanent des langues officielles, en ligne : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/OLLO/reports/ModernOLAFederalInst_F_Final.pdf.

² Sénat, *La modernisation de la Loi sur les langues officielles: la perspective des institutions fédérales et les recommandations* – Communiqué, en ligne : <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-42-1/ollo-modernisation-loi-langues-officielles/>.

³ Sénat, *La modernisation de la Loi sur les langues officielles: la perspective des institutions fédérales et les recommandations* – Recommandations, en ligne : <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-42-1/ollo-modernisation-loi-langues-officielles/>.

⁴ ONFR+, « Trudeau s'engage à moderniser la Loi sur les langues officielles », en ligne : <https://onfr.tfo.org/trudeau-s-engage-a-moderniser-la-loi-sur-les-langues-officielles/>.

⁵ Gouvernement du Canada, « La ministre Joly annonce un examen de la Loi sur les langues officielles pour soutenir la vitalité des langues officielles partout au Canada, et la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société

rencontre de cet examen a eu lieu à Moncton, le 12 mars 2019, et l'AJEFNB y était présente.

Le 11 septembre 2019, le premier ministre Trudeau demande à la gouverneure générale qu'elle procède à la dissolution du Parlement, ce qu'elle fit et les électeurs sont allés aux urnes le 21 octobre 2019 pour y élire un gouvernement libéral minoritaire. Il s'en est fallu de peu pour que tous ces efforts tombent à l'eau, mais nous sommes encore bien loin du but !

La lettre de mandat de la ministre Joly du 13 décembre 2019 prévoit qu'elle devra « moderniser et renforcer la Loi sur les langues officielles »⁶. Pendant ce temps, les francophones hors-Québec attendent impatiemment le dépôt d'un projet de Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, qui ne viendra pas. Au lieu, la pandémie du coronavirus gagne le Canada et, en mars 2020, le gouvernement fédéral adopte la Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19.

Le 19 février 2021, la ministre Joly publie son livre blanc intitulé Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada. Bon nombre de gens accueillent favorablement ce livre blanc, mais l'AJEFNB souligne que, bien qu'il semble contenir tout ce que demande les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, le document ne représente que les intentions du gouvernement et, en tant qu'association de juristes, nous ne pouvons trop nous réjouir tant et aussilongtemps qu'un projet de loi n'aura pas été déposé et adopté au Parlement.

De plus, les organismes communautaires de l'Acadie, dont l'AJEFNB, ont signé conjointement un communiqué de presse dans lequel ils demandaient davantage de précisions au sujet de la spécificité du N.-B. dans le livre blanc. Cette sortie a fait bien jaser et nous a valu, le 10 mars 2021, une rencontre virtuelle d'une heure avec la ministre Joly, qui nous a assuré

que la dynamique linguistique propre au N.-B. faisait partie du livre blanc et allait se retrouver notamment dans le préambule du projet de loi.

Quatre ans jour pour jour après le début des travaux du Comité sénatorial, voilà où nous en sommes. Que des suggestions et des intentions, mais toujours pas de droits linguistiques modernisés au bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et avec des menaces d'élection qui plane à l'horizon, il semblerait que la modification de la LLO fasse une fois de plus partie des enjeux d'une campagne électorale.

Pour ce qui est de la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, le dossier est moins complexe, mais la rapidité n'est pas pour autant au rendez-vous. Depuis 2002, la Loi sur les langues officielles du N.-B. prévoit qu'elle doit faire l'objet d'une révision chaque 10 ans. Il y en a eu une en 2012 et il y en a maintenant une deuxième, « laquelle doit être terminée au plus tard le 31 décembre 2021 »⁷.

Le 15 janvier 2021, le gouvernement annonce qu'il nommera deux commissaires, « qui entreprendront une révision de la Loi sur les langues officielles »⁸. L'annonce tant attendue nous a toutefois laissé sur notre appétit et nous avons été déçus de constater que le premier ministre persistait à y voir l'occasion « de trouver des manières d'améliorer l'accès aux deux langues officielles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick ». Pareille question est contraire à la raison d'être de la Loi sur les langues officielles, dont le but, nous dit le législateur, la veille de son adoption, « est de permettre aux citoyens du Nouveau-Brunswick de pouvoir vivre dans leur langue, qu'ils soient anglophones ou francophones »⁹. Le premier ministre a ajouté que, « présentement, moins de 50 pour cent des élèves du système scolaire anglophone qui terminent leurs études secondaires ont la capacité de parler anglais et français ». Il est tout à fait bien que le

canadienne », en ligne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2019/03/la-ministre-joly-annonce-un-examen-de-la-loi-sur-les-langues-officielles-pour-soutenir-la-vitalite-des-langues-officielles-partout-au-canada-et-la-p.html>.

⁶ Cabinet du Premier ministre, « Lettre de mandat de la ministre du Développement économique et des Langues officielles », en ligne : <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-developpement-economique-et-des>.

⁷ *Loi sur les langues officielles*, L.N.-B. 2002, ch. O-0.5, art 42(1).

⁸ Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Révision de la Loi sur les langues officielles », en ligne : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/affaires_intergouvernementales/nouvelles/communiqu2021.01.0028.html.

⁹ Chambre de l'Assemblée législative, le jeudi 6 juin 2002 à la p. 44.

premier ministre s'inquiète de ce constat et qu'il souhaite y trouver des pistes de solution, mais pareille réflexion n'a rien à voir avec la révision de la *Loi sur les langues officielles* et ne devrait tout simplement pas en faire partie.

L'annonce ne dévoilait pas non plus l'identité des commissaires, mais prévoyait qu'ils auront « pour mandat de superviser le processus de révision, de consulter le public et les intervenants clés, d'examiner les suggestions et les recommandations formulées au cours du processus, et de présenter un rapport final accompagné de recommandations au gouvernement ».

Le 26 février 2021, la province nommait la juge Yvette Finn et John McLaughlin, ancien sous-ministre du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Les nominations ont malgré tout été bien accueillies par les organismes communautaires et il ne reste qu'à espérer que les commissaires établiront bien les contours des deux volets, qui composent leur mandat.

Depuis, nous attendons toujours de connaître la façon dont les commissaires vont consulter le public et les intervenants clés. Chose certaine, l'AJEFNB est prête et attend l'invitation avec impatience !

NOS DOSSIERS EN RAFALES

Plainte au CLO N.-B. et poursuite judiciaire : Nous nous souviendrons que, Me Gabriel Poliquin et Me Alyssa Tomkins, du cabinet Caza Saikaley, ont accepté de prendre le dossier pro bono et nous profitons encore une fois de l'occasion pour les remercier chaleureusement pour leur dévouement à l'égard de ce dossier d'intérêt public.

Nous avons récemment appris que l'audience dans cette affaire allait avoir lieu le 26 mai prochain. À suivre...

Intervention à la Cour d'appel fédérale : En raison de la pandémie, nous ne connaissons toujours pas la date d'audience dans l'affaire *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)* dans laquelle nous avons obtenu, le 28 août 2019, le statut d'intervenante. À suivre...

Révision de la Loi sur les langues officielles : En raison de nos péripéties relatives au commissaire

ntérimaire et de la nouvelle commissaire aux langues officielles, l'AJEFNB a préparé un document qui contient bon nombre suggestions de modifications qui doivent, selon nous, être apportées à l'article 43 de la Loi sur les langues officielles. À suivre...

Le mandat de la CLO du N.-B. : Après un an d'effort et de démarche dans ce dossier, nous avons décidé d'attendre que le processus de révision de la Loi sur les langues officielles du N.-B. soit terminé avant d'examiner les possibilités qui s'offrent à nous dans ce dossier. À suivre...

DIRECTION GÉNÉRALE

Il ne me reste plus que quelques jours avant que je quitte mes fonctions à la direction générale de l'AJEFNB et j'aimerais en profiter pour remercier toute l'équipe du conseil d'administration et tous les membres, qui nous appuient dans nos démarches.

Je tiens à souligner que le conseil m'a témoigné son appréciation en me remettant une plaque commémorative, ce qui me touche beaucoup. Il n'a pas été facile de prendre la décision de quitter l'AJEFNB, mais j'ai décidé d'accepter une offre du Groupe Conseil Montana, où j'effectuerai maintenant à temps plein des enquêtes de harcèlement en milieu de travail et des évaluations du milieu de travail.

Je laisse toutefois l'AJEFNB entre bonnes mains : Maître Alexandre Vienneau, en qui j'ai entièrement confiance, me succédera à la direction générale. L'AJEFNB possède de nombreux dossiers importants et je n'ai aucun doute qu'elle saura les mener avec brio sous sa direction.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui s'impliquent, qui collaborent ou qui adhèrent aux objets que défend l'AJEFNB. Je quitte mes fonctions, mais pas l'association, dont je demeurerai membre et toujours prêt à rendre service !

LA PUBLICATION DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les résolutions qu'a adoptées le conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2021.

LES SÉANCES D'INFORMATION POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES FRANCOPHONES

1. Il est proposé que l'Assemblée générale annuelle ait lieu en ligne le 9 juin 2021 à 12 h. La proposition est adoptée à l'unanimité.
2. Il est proposé que l'on renouvelle le contrat de l'adjointe administrative pour l'exercice financier 2021-2022. La proposition est adoptée à l'unanimité.

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Au cours des mois de février, mars et avril 2021, l'AJEFNB aura offert quatre formations professionnelles en français et, au cours de l'année 2021-2022, elle prévoit en offrir 24 heures, comme d'habitude.

1. Maître Gabriel Poliquin, «Le droit de travailler dans la langue officielle de son choix au sein du gouvernement fédéral », le 26 février 2021.
2. Maître Darius Bossé, « Révision judiciaire : nomination de la lieutenant-gouverneure du N.-B. », le 24 mars 2021.
3. Maître Darius Bossé, « L'article 23 de la Charte et le post-secondaire », le 7 avril 2021.
4. Maître Érik Labelle Eastaugh, « L'arrêt FFCB a-t-il tué la Partie VII de la LLO ? », le 21 mai 2021.

Ces formations sont offertes grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du Canada et de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

LES SÉANCES D'INFORMATION SUR L'AIDE MÉDICALE À MOURIR ET LES CONSÉQUENCES DE L'ENTRÉE EN FOYER DE SOINS

Me Nathalie Chiasson, c.r., a de nouveau accepté de donner des séances d'information au cours de l'exercice financier 2020-2021. En raison des effets de la pandémie du coronavirus, ces conférences, qui sont offertes grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du Canada, ont toutefois eu lieu par vidéoconférence les 20 et 27 janvier, les 3, 10, 17 et 24 février et les 3 et 10 mars 2021 à 18 h 30. En tout, maître Chiasson a donné 16 conférences et nous profitons de l'occasion pour lui offrir nos sincères remerciements.

Me Anik Bossé, c.r., a de nouveau accepté de donner des séances d'information aux élèves des écoles secondaires francophones au cours de l'exercice financier 2020-2021. Les séances, qui sont offertes grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du Canada, ont eu lieu par vidéoconférence au cours de l'automne et de l'hiver. En tout, maître Bossé a donné 18 conférences aux élèves francophones de diverses écoles secondaires de la province et nous profitons de l'occasion pour lui offrir nos sincères remerciements.

LES SÉANCES D'INFORMATION SUR LES TESTAMENTS ET SUCCESSIONS

Me Florian Arseneault, Me Nathalie Chiasson, c.r., Me Annie Daneault, c.r. et Me Mélanie McGrath ont de nouveau accepté de donner des séances d'information sur les testaments et successions au grand public. Les séances, qui sont offertes grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du Canada, ont eu lieu par vidéoconférence au cours de l'automne et de l'hiver. La formule des conférences en ligne s'est avérée un grand succès, puisque 565 personnes y ont assisté, soit 214 personnes de plus que l'année précédente. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour leur offrir nos sincères remerciements.

PUBLICATION D'UN LIVRE AU SUJET DE LA RÈGLE 22 DES RÈGLES DE PROCÉDURE

Me Basile Chiasson, auteur prolifique et bien connu pour son ouvrage prisé qui s'intitule Règles de procédure du N.-B. annotées, se penche maintenant sur la nouvelle règle 22 des Règles de procédure. L'ouvrage bilingue, qui devrait paraître au cours du mois d'avril ou de mai 2021, est rendu possible grâce à l'appui financier de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

PROJETS PANCANADIENS

L'AJEFNB participe à deux projets d'envergure nationale. L'un, dont l'appui provient du ministère de la Justice du Canada, vise à déployer des efforts afin de contrer le harcèlement sexuel au travail et l'autre, dont l'appui provient du ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, porte sur des séances d'information qui seront offertes aux nouveaux arrivants.

Dans le cadre du projet de séances d'information aux résidents permanents, l'AJEFNB a conclu un partenariat avec le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est (CAFI) et le professeur Yves Goguen a donné, le 4 mars dernier, une conférence qui portait sur le système juridique canadien. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour lui offrir nos sincères remerciements.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'AJEFNB a décidé de mettre de l'ordre dans son calendrier en tenant son assemblée générale annuelle au mois de juin de chaque année, soit trois mois après la fin de son exercice financier. Par conséquent, la prochaine assemblée aura lieu en ligne, le mercredi 9 juin 2021 à midi.

MEMBRES

Nous invitons nos membres à nous faire part de tout dossier qui est susceptible d'intéresser l'AJEFNB. Pareil échange est essentiel et nous permet d'exercer pleinement notre mandat.

PROFIL D'UN MEMBRE

Maître Alexandre Vienneau – À compter du 12 avril 2021, Maître Alexandre Vienneau deviendra le nouveau directeur général de l'AJEFNB. Originaire de Petit-Rocher au Nouveau-Brunswick, Alexandre a pratiqué le droit pendant deux ans au sein du cabinet Fidelis Law Droit, après y avoir fait son stage en 2018-2019.

Admis au Barreau en juin 2019, Alexandre est titulaire d'un Juris Doctor de l'Université de Moncton, 2018, et d'un baccalauréat en éducation physique, mineure biologie, 2015, de la même université.

Son passage à la Faculté de droit a été marqué par de nombreuses participations à des concours de plaidoirie. Il a notamment gagné le concours de

plaidoirie en première instance McKelvey, lors duquel il s'est vu attribué les prix pour le meilleur interrogatoire principal et le meilleur plaideur. Il a également participé au concours national de plaidoirie en première instance Sopinka, où il s'est mérité le prix du meilleur exposé introductif. Enfin, mentionnons qu'il a participé au concours national de plaidoirie en appel Gale ainsi qu'au concours de plaidoirie en appel Pierre-Armand-Landry, où il s'est mérité le prix du meilleur plaideur.

Toutefois, ce qui a attiré Alexandre vers la Faculté de droit est plutôt son grand intérêt pour la langue française et les droits linguistiques, qu'il attribue notamment à ses parents. En effet, ses parents auront certainement été les premiers à lui inculquer les valeurs de la francophonie et l'importance d'assurer la pérennité et la vitalité de notre langue pour la survie et l'épanouissement de l'Acadie. Son père, qui a longtemps milité en faveur de l'importance du français dans notre système d'éducation, lui a sans aucun doute servi de modèle.

Comme bien d'autres, il a également eu la pique des droits linguistiques en écoutant le professeur Michel Doucet en parler, lequel avait été invité dans le cours Éducation en milieu minoritaire. Cette rencontre aura été pour lui l'élément déclencheur : il a alors pris conscience qu'il souhaitait contribuer lui aussi, un jour, à l'avancement des droits linguistiques des minorités francophones de la province.

Alexandre est un grand amateur de sport et, durant ses temps libres, il pratique le volleyball, le hockey, le golf, le baseball, le tennis et la planche à neige. Il habite à Dieppe, en compagnie de sa conjointe, qui étudie en médecine, et les deux souhaitent retourner, d'ici quelques années, dans la belle région de Bathurst, où ils souhaitent s'établir.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Florian ARSENEAULT
Directeur général Philippe MORIN

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9
Téléphone : (506) 853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur
l'appui de ses 185 membres.



LE BREF

Le français, langue de travail et de service

VOLUME 50 – NO 2

JUILLET 2021

ISSN 0847-3560

LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

On se rappellera que, le 15 janvier 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait annoncé la nomination de deux commissaires, « qui entreprendront une révision de la Loi sur les langues officielles », laquelle doit être terminée au plus tard le 31 décembre 2021. Cette annonce, qui était tant attendue, nous avait toutefois laissé sur notre appétit et nous avait déçu dans la mesure où nous constatons que le premier ministre persistait à y voir l'occasion de « trouver des manières d'améliorer l'accès aux deux langues officielles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick ».

En effet, pareille question est contraire à la raison d'être de la *Loi*, dont le but, nous dit le législateur, la veille de son adoption, « est de permettre aux citoyens du Nouveau-Brunswick de pouvoir vivre dans leur langue,

qu'ils soient francophones ou anglophones ».³ Le 26 février 2021, on apprenait que la province nommait la juge Yvette Finn et John McLaughlin, ancien sous-ministre du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, comme commissaires chargés d'entreprendre une révision de la *Loi*. Ces nominations ont malgré tout bien été accueillies par les organismes communautaires acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick.

Au début du mois de mai 2021, la province a également dévoilé son nouveau site web (www.nbbilingue.ca), qui est maintenant disponible afin que la population néo-brunswickoise puisse participer au processus de consultation publique en lien avec la

¹ Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Révision de la Loi sur les langues officielles », en ligne : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/affaires_intergouvernementales/nouvelles/communiqu2021.01.0028.ht.ml.

² *Loi sur les langues officielles*, L.N.-B. 2002, ch. O-0.5, art 42(1), [*Loi*].

³ Chambre de l'Assemblée législative, le jeudi 6 juin 2002 à la p. 44.

évaluation de la *Loi*. Sur ce site web, on y retrouve diverses informations, telles qu'une présentation des commissaires et leurs rôles, un questionnaire ouvert au public et la chronologie des étapes du processus de consultation.

Afin de demeurer proactif dans ce dossier d'intérêt, nous avons contacté la commissaire Finn au mois de mai afin de lui demander à être entendus en personne dans le cadre du processus de révision de la *Loi*. Notre demande a immédiatement été acceptée et l'AJEFNB, par l'entremise de son président, Me Florian Arseneault, et de son directeur général, Me Alexandre Vienneau, a eu l'occasion de rencontrer les commissaires par vidéoconférence le 21 juillet 2021.

Au cours de cette rencontre, notre président et notre directeur général ont discuté avec les commissaires des dispositions de la *Loi* qui, selon l'AJEFNB, nécessitent des changements substantiels.

Afin de demeurer concis et de ne pas trop nous éloigner de notre champ d'expertise, nos recommandations et commentaires ont principalement porté sur le domaine juridique. Plus précisément, nous avons mis l'accent sur deux enjeux juridiques où l'AJEFNB a déployé plusieurs efforts et ressources au cours des dernières années : 1) les dispositions entourant le mandat, les pouvoirs, les obligations et le processus de nomination du commissaire aux langues officielles; et 2) l'administration de la justice.

Nous avons également discuté brièvement des autres dispositions de la *Loi* qui nécessitent des changements, telles que celles qui se rattachent à l'effectivité de la *Loi*, ainsi que des recommandations antérieures émises par l'AJEFNB lors du dernier processus de révision de la *Loi* en 2012.

En guise de préparation pour cette rencontre, l'AJEFNB a également préparé un mémoire qu'elle a soumis aux commissaires, lequel sera rendu public dans les prochains jours.

Bien entendu, la révision de la *Loi* constitue un dossier important actuel pour l'AJEFNB, mais également pour l'ensemble des organismes acadiens et francophones de la province. À cet égard, notre directeur général a participé à plusieurs rencontres menées par la SANB, où l'ensemble des organismes acadiens et francophones ont eu la chance d'articuler leur position sur la question.

À l'issue de ces rencontres, un consensus clair s'est dégagé : en aucun cas une révision « statut quo » ne sera acceptée par la communauté acadienne et francophone en ce qui concerne la révision décennale de la *Loi*. À cet égard, l'AJEFNB a d'ailleurs été cosignataire d'un communiqué de presse.

Bref, d'ici la conclusion de la révision de la *Loi*, l'AJEFNB va continuer de collaborer étroitement avec les autres organismes acadiens et francophones ainsi qu'avec les représentants du gouvernement afin de faire progresser positivement ce dossier, qui revêt d'une importance primordiale pour la communauté de langue officielle minoritaire du Nouveau-Brunswick.

MODERNISATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA

Le 15 juin 2021, la ministre du Développement économique et des Langues officielles du Canada, Mélanie Joly, a finalement déposé le projet de loi C-32 – *La Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes⁴ et corrélatives à d'autres lois*. Après plusieurs années d'attente, l'AJEFNB a accueilli

⁴ PL C-32, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à*

d'autres lois, 2e sess, 43e lég, 2021, (première lecture le 15 juin 2021), [projet de loi].

favorablement ce projet de loi et est heureuse de constater que la majorité des revendications avancées au fil des ans par les communautés francophones en situation minoritaire se retrouvent dans ce projet de loi.

Somme toute, ce projet de loi est très prometteur et comporte très peu de lacunes. Or, étant donné que la chambre des communes est présentement en pause estivale et le fait que de nouvelles élections pourraient avoir lieu dans un avenir rapproché, mentionnons également qu'il apparaît évident que ce projet de loi ne sera pas adopté aussitôt.

En effet, dans ce contexte temporel, il aurait certainement été souhaitable que ce projet de loi soit déposé plus tôt afin que le processus législatif suive son cours habituel et mène à la sanction royale dudit projet de loi. Dans un scénario où le gouvernement libéral ne serait pas reporté au pouvoir, il y a lieu de s'inquiéter que tout ce processus pourrait tomber à l'eau et que tout serait à recommencer.

L'AJEFNB est toutefois confiante et espère que la bonne volonté politique de tous les partis primera sur la partisanerie politique afin qu'ils collaborent activement dans ce dossier, qui revêt d'une importance primordiale pour l'avancement et le respect des droits linguistiques des communautés minoritaires francophones du Canada. Chose certaine, l'AJEFNB va continuer de collaborer avec tous les partis et tous les intervenants impliqués dans ce dossier afin qu'une modernisation de la Loi sur langues officielles du Canada voie enfin le jour.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

Le 4 mai 2021, au nom du président de l'AJEFNB, nos membres ont reçu un avis de convocation leur indiquant que notre assemblée générale annuelle aurait lieu le mercredi 9 juin 2021. Malheureusement, le quorum n'a pas été atteint lors de cette

assemblée et, par conséquent, elle a dû être remise au mercredi 23 juin 2021.

En vertu de l'article 7.05 de notre Règlement, notre assemblée générale a donc tout de même pu avoir lieu. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier ceux et celles qui se sont joints à nous, soit lors de la première tentative d'assemblée, ou encore lors de la deuxième. Parmi les faits importants à noter, voici la liste de nos membres qui ont été élus sur notre conseil d'administration pour la prochaine année :

Président : Me Florian ARSENAULT
Vice-président : M^e Euclide LEBOUTHILLIER
Secrétaire-Trésorière : M^e Brigitte OUELLETTE
Péninsule acadienne : M^e Harold MICHAUD
Chaleur : M^e Mario LANTEIGNE
Restigouche : M^e Marilyn ST-LAURENT
Madawaska : M^e Monica PLOURDE
Victoria/Carleton : M^e Tina LAGACÉ-RIVARD
Fredericton : M^e Véronique GUITARD
Fundy : M^e Lucia WESTIN
Corps professoral : M^e Érik LABELLE EASTAUGH
Assoc. étudiant(e)s : M^{me} Céleste BRANCH
Services juridiques : M. Yves GOGUEN

NOMINATION DE MAÎTRE MARIE-EVE NOWLAN AU CA

Dans les semaines qui ont suivi notre AGA, l'AJEFNB a reçu la candidature de Maître Marie-Eve Nowlan pour pourvoir le poste de représentante de la région Westmorland. Puisque M^e Nowlan possède toutes les qualités, compétences et connaissances requises pour occuper ce poste, les membres de notre CA ont favorablement accueilli cette candidature, en adoptant à l'unanimité une résolution ayant pour objet d'entériner sa candidature.

L'AJEFNB est très heureuse d'accueillir Me Nowlan au sein de son conseil d'administration et elle a bien hâte de collaborer avec elle! Le profil complet de M^e Nowlan, qui travaille actuellement comme avocate au cabinet Fidelis Law Droit, à Moncton, sera publié dans les prochains mois.

**NOMINATION DE L'HONORABLE
JUGE MAHMUD JAMAL
À LA COUR SUPRÊME DU
CANADA**

Le 17 juin 2021, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination du juge Mahmud Jamal à la Cour suprême du Canada. À ce sujet, l'AJEFNB a publié un communiqué de presse le 22 juin 2021, lequel est disponible sur notre site web. L'AJEFNB se réjouit de la nomination du juge Jamal à la Cour suprême du Canada. Cette nomination survient à la suite du départ à la retraite de la juge Rosalie Silberman Abella. La nomination du juge Jamal, un juge bilingue, s'inscrit comme une action essentielle dans le but d'assurer que l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles soit possible au Canada. Au nom de tous ses membres, l'AJEFNB offre ses plus sincères félicitations au juge Mahmud Jamal.

**NOMINATION DE
MME MARY SIMON COMME
GOUVERNEURE GÉNÉRALE**

Le 6 juillet 2021, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination de Mme Mary Simon à titre de nouvelle gouverneure générale du Canada.

Mme Simon est une leader inuite au parcours et à l'engagement exemplaire. Au cours de sa carrière, elle a, entre autres, été représentante autochtone lors de négociations entourant le rapatriement de la Constitution canadienne, ambassadrice aux affaires circumpolaires et première Inuk à obtenir un poste d'ambassadrice, au Danemark.

Bien que cette nomination soit une étape historique franchie au pays et un pas en avant pour la réconciliation avec les peuples autochtones, l'AJEFNB déplore le fait que le gouvernement de Justin Trudeau ait nommé une personne qui ne parle pas les deux langues officielles. Dans un pays où le français et l'anglais ont un statut et des droits et privilèges égaux, l'AJEFNB soutient qu'il

est nécessaire que les postes de haute importance comme celui de gouverneur général du Canada soient occupés par des personnes maîtrisant les deux langues officielles.

Au nom de tous ses membres, l'AJEFNB offre ses plus sincères félicitations à M^{me} Mary Simon dans ses nouvelles fonctions et salue son engagement à développer ses connaissances en français. Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau poste.

**DES MEMBRES DE
L'AJEFNB SE DISTINGUENT**

L'AJEFNB désire féliciter l'un de ses membres honoraires, le professeur Michel Doucet, c.r., ainsi que le professeur Donald Poirier, qui ont reçu le statut de professeur émérite de la part de l'Université de Moncton lors des cérémonies de collation des grades qui ont eu lieu en mai dernier. Le statut de professeur émérite est décerné par l'Université de Moncton aux professeurs à la retraite dont les dossiers démontrent l'excellence en enseignement et en recherche ainsi qu'en services à la collectivité, la création ou le développement.

L'AJEFNB désire également féliciter M^e Basile Chiasson, c.r., qui est devenu, en mai dernier, le rédacteur en chef du Bulletin des avocats. Pendant de nombreuses années avant sa nomination, Me Chiasson était également le président du comité des contributions d'articles pour la publication.

Le Bulletin des avocats est publié trimestriellement par l'Association du Barreau canadien – Division du Nouveau-Brunswick à l'ensemble de ses membres et comprend des textes de doctrine, le message du président, des notes de cas et des sommaires de décisions, des avis de pratique, les faits saillants de la législation ainsi que des articles de fond.

NOS DOSSIERS EN RAFALES

Plainte au CLONB et poursuite judiciaire

Nous nous souviendrons que, Me Gabriel Poliquin, qui travaille maintenant au cabinet Gib Van Ert Law, et Me Alyssa Tomkins, du cabinet Caza Saikaley, ont accepté de prendre le dossier pro bono et nous profitons encore une fois de l'occasion pour les remercier chaleureusement pour leur dévouement à l'égard de ce dossier d'intérêt public.

Le mois dernier, nous avons appris que l'audience de cette cause qui devait avoir lieu le 26 mai 2021 a dû être annulée et repoussée au 26 août 2021. En effet, nous avons été informés par le Bureau de la greffière de la circonscription judiciaire de Moncton qu'il n'y avait aucun juge disponible pour entendre cette affaire le 26 mai.

Au mois de mai, notre président et notre directeur général ont rencontré Me Poliquin afin de discuter des arguments qui seront présentés lors de l'audience. Me Poliquin a également préparé une ébauche du mémoire qui sera déposé à la Cour au nom de l'AJEFNB.

L'AJEFNB a entièrement confiance en ses représentants juridiques et nous sommes persuadés que ces derniers seront en mesure d'établir le bien-fondé des prémisses avancées dans notre avis de requête, ce qui mènera, nous l'espérons, à une déclaration de la Cour en notre faveur.

Intervention à la Cour d'appel fédérale

En raison de la pandémie, nous ne connaissons toujours pas la date d'audience dans l'affaire Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social) dans laquelle nous avons obtenu, le 28 août 2019, le statut d'intervenante. À suivre...

Le mandat de la CLONB

Après un an d'effort et de démarches dans ce dossier, nous avons décidé d'attendre que le processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. soit terminé avant d'examiner les possibilités qui s'offrent à nous dans ce dossier. À suivre...

LA PUBLICATION DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les résolutions qui ont été adoptées par le conseil d'administration lors de sa dernière réunion du 23 juin 2021, ainsi que par courriel le 15 juillet 2021 :

1. **Signatures autorisées :** Il est proposé par M^e Marilyne St-LAURENT, appuyé par M^e Monica PLOURDE que les membres du Bureau de direction soient les signataires autorisés de l'AJEFNB, soit M^e Florian, ARSENEAULT, en tant que président, M^e Euclide LEBOUTHILLIER, en tant que vice-président et M^e Brigitte OUELLETTE, en tant que secrétaire/trésorière. Adopté à l'unanimité.
2. **Signatures mécaniques :** Il est proposé par M Harold MICHAUD, appuyé par M^e Monica PLOURDE que les signatures mécaniques de M^e Florian ARSENEAULT, en tant que président, de M^e Euclide LEBOUTHILLIER, en tant que vice-président et de M^e Brigitte OUELLETTE, en tant que secrétaire/trésorière soient utilisées sur les chèques et autres documents officiels de l'AJEFNB. Adopté à l'unanimité.
3. **Nomination de M^e Marie-Eve Nowlan :** Il est proposé par M^e Marilyne ST-LAURENT et appuyé par M^e Céleste BRANCH que M^e Marie-Eve NOWLAN soit nommée sur le conseil d'administration de l'AJEFNB à titre de représentante de la région Westmorland jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale annuelle de l'AJEFNB. Adopté à l'unanimité.

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Bien que le Barreau du Nouveau-Brunswick permette aux avocat(e)s de reporter leurs heures de formation professionnelle continue de 2020 à 2021, l'AJEFNB souhaite toujours offrir des formations professionnelles pour l'année en cours. D'ailleurs, nous sommes toujours à la recherche de conférenciers et conférencières. Nous invitons tous nos membres qui souhaiteraient offrir une formation à communiquer avec nous.

Dans l'optique de demeurer pertinent et actuel dans les formations qu'offre l'AJEFNB, nous invitons également nos membres à nous faire parvenir des suggestions de thématiques de formation qu'ils aimeraient recevoir. À cet égard, un court sondage va être envoyé à nos membres par courriel dans les prochains mois afin de sonder l'intérêt des domaines de droit auxquels nos membres aimeraient recevoir de la formation.

SÉANCES D'INFORMATION SUR L'AIDE MÉDICALE À MOURIR ET LES CONSÉQUENCES DE L'ENTRÉE EN FOYER DE SOINS

M^e Nathalie Chiasson, c.r., a de nouveau accepté de donner des séances d'information au cours de l'exercice financier 2021-2022. Nous avons récemment appris de Justice Canada que notre demande de subvention pour ce projet avait été acceptée.

SÉANCES D'INFORMATION POUR LES ÉLÈVES FRANCOPHONES

M^e Anik Bossé, c.r., a de nouveau accepté de donner des séances d'information aux élèves des écoles secondaires francophones au cours de l'exercice financier 2021-2022. Cependant, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de Justice Canada quant à savoir si notre demande de subvention sera encore une fois acceptée.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LES TESTAMENTS ET SUCCESSIONS

M^e Florian Arseneault, M^e Nathalie Chiasson, c.r., M^e Anfré Daneault, c.r. et M^e Mélanie^e McGrath ont de nouveau accepté de donner des séances d'information sur les testaments et successions au grand public. Nous avons récemment appris de Justice Canada que notre demande de subvention pour ce projet avait été acceptée.

PUBLICATION D'UN LIVRE AU SUJET DE LA RÈGLE 22 DES RÈGLES DE PROCÉDURE

M^e Basile Chiasson, c.r., auteur prolifique et bien connu pour son ouvrage prisé qui s'intitule *Règles de procédure du N.-B. annotées*, se penche maintenant sur la nouvelle règle 22 des *Règles de procédure*. L'ouvrage en est rendu aux dernières étapes de mise en page et devrait donc être acheminé à l'imprimeur sous peu. Un lancement officiel aura également lieu et nos membres recevront une invitation par courriel. Nous aimerions rappeler que ce projet est rendu possible grâce à l'appui financier de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

PROJETS PANCANADIENS

L'AJEFNB participe à deux projets d'envergure nationale. L'un, dont l'appui provient du ministère de la Justice du Canada, vise à déployer des efforts afin de contrer le harcèlement sexuel au travail et l'autre, dont l'appui provient du ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, porte sur des séances d'information qui seront offertes aux nouveaux arrivants.

PROFIL D'UN MEMBRE



M^{me} Céleste Branch – Originaire de Bathurst au Nouveau-Brunswick, Céleste Branch réside actuellement à Dieppe. Étudiante en deuxième année au programme de *juris doctor* de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Mme Branch est également titulaire d'un diplôme préparatoire aux sciences de la santé (D.S.S.) de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, ainsi qu'un baccalauréat ès sciences avec une majeure en biochimie et une mineure en psychologie (B.Sc) de l'Université de Moncton, campus de Moncton.

À l'heure actuelle, Mme Branch travaille comme étudiante d'été au cabinet McInnes Cooper de Moncton. Tout récemment, sa candidature a également été retenue par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick afin d'effectuer un stage de mentorat à l'automne 2021 avec le juge en chef du Nouveau-Brunswick, l'honorable Marc Richard.

Depuis le début de ses études, Mme Branch a reçu plusieurs bourses en raison de son implication et de de son rendement académique supérieur, dont notamment les bourses suivantes : Pierre-Amand Landry, Barreau du Nouveau-Brunswick, Fondation pour l'avancement du droit au N.-B., Gendarmes de la GRC Cst. Larche, Ross et Gevaudan, J. Harper Kent et Fondation Harrison McCain.

M^{me} Branch est également très impliquée dans sa communauté. En effet, en plus d'être la vice-présidente exécutive de l'association des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, elle fait également du bénévolat pour le concours de plaidoirie McKelvey ainsi que pour le Réseau national d'étudiants ProBono avec l'Association des parents francophones du Nouveau-Brunswick. Dans le passé, elle a également été éducatrice à Parlons sciences (Let's Talk Science) et juge pour l'exposciences du district francophone du Nord-Ouest.

Bien qu'elle soit toujours incertaine de son domaine de pratique futur, M^{me} Branch porte un intérêt particulier pour les domaines de droit suivants : santé, travail, négligence professionnelle, assurances, litige, famille et propriété intellectuelle. En travaillant au cabinet McInnes Cooper, M^{me} Branch se dit choyée puisqu'elle peut explorer la plupart de ces domaines.

Dans ses temps libres, M^{me} Branch aime demeurer active et pratique plusieurs sports, tels que le golf, le cardiovélo, la course à pied, la natation et la planche à pagaie. Elle aime également faire de la lecture, passer du temps avec ses ami(e)s et sa famille et faire des voyages culturels et humanitaires.

Depuis environ un mois, M^{me} Branch s'est jointe à l'équipe de l'AJEFNB en tant que représentante étudiante de la faculté de droit de l'Université de Moncton. D'ores et déjà, Mme Branch s'implique activement au sein du conseil d'administration et apporte de nouvelles idées qui contribuent positivement à faire avancer les dossiers de l'AJEFNB. Au cours de la prochaine année, Mme Branch sera certainement sollicitée afin d'augmenter le recrutement de nos membres, notamment au sein de la population étudiante de la faculté de droit de l'Université de Moncton, soit la prochaine génération d'avocat(e)s francophones. Chose certaine, l'AJEFNB est bien heureuse de la compter parmi ses membres et son conseil d'administration et nous avons bien hâte de collaborer avec elle!

MEMBRES

Nous invitons nos membres à nous faire part de tout dossier qui est susceptible d'intéresser l'AJEFNB. Pareil échange est essentiel et nous permet d'exercer pleinement notre mandat. Nous invitons également nos membres à nous faire parvenir leur biographie et leur C.V. afin que nous puissions, pour ceux et celles qui le désirent, les publier sur nos réseaux sociaux et dans nos prochaines éditions du Bref.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick Inc.

Président : M^e Florian ARSENEAULT
Directeur général : M^e Alexandre VIENNEAU



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9
(506) 853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca



L'AJEFNB est une association à but non lucratif créée en 1987. Elle œuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit et à l'accès à la justice en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 185 membres – avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants – elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique en tant que porte-parole auprès des autorités législatives et gouvernementales.



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le français, langue de travail et de service

LE BREF

• Décembre 2021 •

Volume 51-No1

ISSN 0847-3560



MESSAGE DU PRÉSIDENT

PAR FLORIAN ARSENEAULT



Chères membres et chers membres,

L'année 2021 tire déjà à sa fin et il est l'heure de dresser notre bilan. Tout comme l'année dernière, l'année 2021 aura également été marquée par la pandémie, ce qui a certainement affecté nos activités et notre fonctionnement. Or, nous sommes chanceux de pouvoir compter sur des membres du personnel dévoués ainsi que sur des membres du CA engagés, ce qui nous a permis de poursuivre nos activités et de faire avancer nos dossiers.

Comme vous le savez sans doute, nous sommes actuellement en période de renouvellement d'adhésion. Encore une fois, je vous invite chaleureusement à faire partie de notre association. Vous êtes importants pour nous. L'AJEFNB est fière de servir ses membres et de représenter les intérêts de la communauté francophone en matière de revendications de ses droits linguistiques et d'accès à la justice en français et ce sentiment de fierté n'est qu'accentué par l'appui de nos membres. Je vous invite d'ailleurs à consulter la lettre que je vous ai écrite concernant les avantages que vous procurent votre adhésion à notre association (voir page 9). Je suis également fier de vous indiquer que nous terminons l'année 2021 avec 235 membres, alors que nous étions seulement à peine 165 membres pendant une bonne période de l'année. Notre objectif est certainement de continuer à accroître ce nombre afin d'augmenter notre crédibilité et notre force de persuasion auprès des divers intervenants politiques, juridiques et communautaires. Pour 2022, nous aimerions atteindre le chiffre de 250 membres, soit l'objectif établi par l'AJEFNB dans les années 2000. Merci pour votre appui continu!

F.A.

SOMMAIRE

Message du président • P. 1

Nos dossiers • P. 2

Nos activités • P. 5

Membres • P.7

Affaires internes • P. 9

Communications et médias • P.13

La révision de la LLONB



Source des photos: <https://www.nbbilingue.ca/>

Le 21 juillet, notre président et notre directeur général, Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau, avaient rencontré les commissaires Yvette Finn et John McLaughlin dans le cadre de la révision de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. (« Loi »). Pour cette occasion, un mémoire avait également été soumis aux commissaires ([disponible ici](#)), lequel portait principalement sur le système de justice et sur deux enjeux juridiques où l'AJEFNB a déployé plusieurs efforts et ressources au cours des dernières années : 1) les dispositions entourant le mandat, les pouvoirs, les obligations et le processus de nomination du commissaire aux langues officielles; et 2) l'administration de la justice.

Nous avons également discuté brièvement des autres dispositions de la *Loi* qui nécessitent des changements, telles que celles qui se rattachent à l'effectivité de la *Loi*, ainsi que des recommandations antérieures émises par l'AJEFNB lors du dernier processus de révision de la *Loi* en 2012.

Le 17 décembre 2021, les commissaires ont déposé leur rapport. Dans son ensemble, l'AJEFNB a accueilli positivement ce rapport. Toutefois, nous aurions souhaité que ce rapport propose davantage de recommandations et, pour certaines recommandations, qu'elles aillent encore plus loin. Pour connaître la position officielle de l'AJEFNB à ce [sujet](#), on vous invite à lire le communiqué de presse que nous avons écrit à ce sujet le 17 décembre dernier.

En ce qui a trait au deuxième rapport, portant sur l'amélioration de l'apprentissage de la langue seconde, on a appris que les commissaires devraient le déposer à la mi-janvier 2022. Encore une fois, l'AJEFNB stipule que cette question, aussi importante puisse-t-elle être, n'a rien à faire avec le processus de révision de la *Loi*. Comme indiqué dans notre mémoire, nous craignons que cette question vienne brouiller les cartes inutilement et entrave les travaux menant à la révision de la *Loi*.

Il en revient désormais au premier ministre Blaine Higgs d'afficher ses intentions et de s'activer sur le dossier afin de donner suite au rapport des commissaires. À ce sujet, on désire rappeler au gouvernement du Nouveau-Brunswick que cette *Loi* constitue le contrat social de notre Province et qu'il a des obligations positives de favoriser l'égalité réelle entre nos deux communautés linguistiques de langue officielle.

Chose certaine, le travail est loin d'être terminé et l'AJEFNB va suivre de près ce dossier et elle va collaborer activement avec le gouvernement et avec tous les organismes acadiens et francophones afin que ces recommandations voient le jour et qu'un projet de loi soit déposé dans les plus brefs délais. Nous avons d'ailleurs une rencontre de prévue avec la Société de l'Acadie du N.-B. en janvier 2022 afin d'entamer les prochaines étapes. Nous avons également l'intention de rencontrer le Premier ministre Blaine Higgs.

Modernisation de la LLO fédérale

Le 15 juin 2021, la ministre Mélanie Joly avait finalement déposé le projet de loi C-32 - La Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. Or, comme nous le savons, ce projet de loi est mort au feuilleton puisque le gouvernement fédéral a déclenché des élections le 15 août 2021.

Le 26 octobre 2021, on apprenait que l'honorable Ginette Petitpas-Taylor avait été nommé ministre des Langues officielles et de l'APECA. Par voie de communiqué de presse, l'AJEFNB avait alors applaudi cette nomination.

Lors de la dernière campagne électorale, le parti libéral avait promis qu'un nouveau projet de loi serait déposé dans les 100 jours suivants la journée des élections. Or, à ce jour, nous n'avons toujours pas plus de précisions concernant ce dossier.

Dans sa lettre de mandat reçu du Premier ministre Justin Trudeau le 16 décembre dernier, on apprend que la ministre devra "[travailler] avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays, notamment pour favoriser leur vitalité" et qu'elle devra " [...] mettre pleinement en œuvre les réformes énoncées dans le Livre blanc Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada, en tenant compte du besoin pressant de protéger et de promouvoir le français, en déposant en priorité le projet de loi proposé et en créant plus d'occasions d'accès à des programmes d'immersion française pour les jeunes Canadiens".

Pour atteindre ces objectifs, le Premier ministre Trudeau lui demande notamment de s'acquitter de l'engagement suivant: " présenter de nouveau, dans

les meilleurs délais, la *Loi visant l'égalité réelle du français et de l'anglais et le renforcement de la Loi sur les langues officielles* d'ici le début de 2022".

Encore une fois, nous saluons ces belles intentions ambitieuses du gouvernement fédéral, mais ce projet de loi aurait du être adopté il y a belle lurette, n'eut été de ses tergiversations. Nous nous réjouissons seulement une fois le projet de loi déposé et adopté.

Afin de demeurer proactif dans ce dossier, nous allons fort probablement envoyer une lettre à la ministre Petitpas Taylor au début de l'année 2022 afin de continuer à mettre de la pression sur le gouvernement fédérale pour qu'il dépose enfin un projet de loi. Nous profiterons également de cette occasion pour souligner à la ministre certaines modifications qui devraient être apportées au nouveau projet de loi afin qu'il ait plus de mordant et qu'il parvienne effectivement à atteindre l'égalité réelle entre les deux langues officielles du Canada.

En effet, bien que le premier projet de loi était très prometteur et qu'il venait combler plusieurs lacunes actuelles, nous sommes d'avis que certains aspects pourraient encore être améliorés, notamment les suivants: la mise en oeuvre de la loi, la partie VII, l'augmentation des pouvoirs du commissaire aux langues officielles et la traduction des décisions judiciaires (voir l'excellent article de Karine McLaren à ce sujet).



FRANÇAIS ET ANGLAIS :
VERS UNE ÉGALITÉ RÉELLE
DES LANGUES OFFICIELLES AU CANADA

Intervention à la Cour d'appel fédérale dans l'affaire FFCB

Les 27 et 28 octobre dernier, Me Érik Labelle Eastaugh était à Vancouver afin de représenter l'AJEFNB devant la Cour d'appel fédérale, qui a reçu le statut d'intervenante dans l'affaire FFCB. L'intervention de l'AJEFNB portait sur deux questions: (1) l'interprétation de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles du Canada* ("Loi"); et (2) l'application du paragraphe 20(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés* ("Charte") et de la Partie IV de la *Loi*. L'AJEFNB appuie la position défendue par les appelants, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique ("FFCB") et le Commissaire aux langues officielles, mais souhaitait ajouter quelques points à ces questions.

Essentiellement, la position de l'AJEFNB est que l'interprétation de l'article 41 qu'a retenu le juge de première instance doit être écartée, car elle ne respecte pas la méthode d'interprétation applicable aux droits linguistiques, et ce, à deux égards: (1) Elle ne tient pas compte de l'objet de l'article 41; et (2) elle constitue l'interprétation la plus restrictive possible, alors qu'il faut adopter l'interprétation la plus large qui soit compatible avec son objet. En ce qui concerne la deuxième question, le juge de première instance avait conclu que les gestes posés par la Colombie-Britannique en vertu de l'Entente échappent à tout contrôle fondé sur les obligations linguistique qui incombent au gouvernement fédéral, puisqu'ils sont ancrés dans un champ de compétence provincial. Cette conclusion est erronée et doit être rejetée, notamment parce que le partage des compétences n'entrave pas l'application des obligations constitutionnelles en matière de droits linguistiques.

Nous attendons avec impatience la décision de cette affaire puisque, à titre de rappel, notre poursuite contre Justice Canada est actuellement suspendue, en attente de cette décision.

AJEFNB c. PNB et CLONB

Le 26 août dernier, l'AJEFNB était devant la Cour du banc de la Reine afin de débattre les motions préliminaires qui avaient été déposées par la Province du Nouveau-Brunswick et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick ("CLONB"), dans le litige qui nous oppose à ceux-ci en lien avec le dernier processus de nomination de la CLONB.

Le requête de l'AJEFNB se veut l'exercice du droit de recours judiciaire prévu au paragraphe 43(18) de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick ("Loi"). L'AJEFNB allègue que la Province et le CLONB intérimaire, Michel Carrier, ont contrevenu à la *Loi*. Par voie de motion, la Province et la CLONB demandaient à la Cour de rejeter la requête pour des motifs préliminaires. Avec égards, l'AJEFNB a plaidé que ces motions devaient être rejetées. Lors de cette audience, notre position a brillamment été défendue par nos deux avocats qui nous représentent dans ce dossier, Me Gabriel Poliquin et Me Érik Labelle Eastaugh. Nous attendons maintenant la décision du juge afin de pouvoir poursuivre les prochaines étapes afférentes à ce litige.



Me Gabriel Poliquin Me Érik Labelle Eastaugh

Source des photos: <https://cazasaikaley.com/>

AJEFNB c. Justice Canada

Comme mentionné précédemment, nous sommes dans l'attente d'une décision de la Cour d'appel fédérale dans l'affaire FFCB, susmentionnée, avant de pouvoir poursuivre ce dossier.

Formations professionnelles

Depuis le début de l'année 2021, l'AJEFNB a offerte, grâce au soutien financier de la Fondation pour l'avancement du droit au N.-B., 15 heures de formations professionnelles approuvées par le Barreau du N.-B.. Merci encore pour votre participation et merci à nos excellent•e•s formateurs et formatrices!

Pour l'année 2022, nous avons l'intention de continuer à offrir ces formations par vidéoconférence, mais également en personne. Or, avec la résurgence de la Covid-19, nous serons possiblement forcé d'offrir uniquement des formations en ligne jusqu'à nouvel ordre. Nous vous tiendrons certainement au courant.

Par ailleurs, dans l'optique de toujours mieux servir nos membres, nous allons vous faire parvenir un sondage dans environ un mois (lorsque notre période d'adhésion sera terminée) afin d'établir quels sont les domaines de droit pour lesquels vous aimeriez recevoir de la formation professionnelle. Voici les domaines qui vous seront proposés:

- Administratif / constitutionnel / public
- Affaires (bancaire, commercial, fiscal, valeurs mobilières, etc.)
- Assurances et blessures corporelles
- Autochtones
- Construction
- Criminel / Pénal
- Environnement
- Famille / jeunesse / aînés
- Immigration
- Immobilier
- Linguistiques
- Litige et règlement de différends
- Municipal
- Responsabilité professionnelle et déontologie
- Santé
- Testaments, successions et fiducies
- Travail et emploi

Si d'autres domaines de droit vous intéresse, n'hésitez pas à nous en faire part. Si vous êtes également intéressés à offrir des formations, n'hésitez surtout pas non plus à communiquer avec nous!

Séances d'information sur l'aide médicale à mourir et les conséquences de l'entrée en foyer de soins

Encore une fois cette année, et ce grâce au soutien financier de Justice Canada, l'AJEFNB offre des séances d'information juridique au grand public sur l'aide médicale à mourir et les conséquences de l'entrée en foyer de soins au N.-B.. Ces conférences sont présentées par Me Nathalie Chiasson, c.r.. Nous vous invitons à consulter notre [site web](#) ou notre page Facebook pour avoir l'[horaire complet](#) de ces conférences. Bienvenue à tous et à toutes!

Séances d'information sur les testaments et les procurations

Encore une fois cette année, et ce grâce au soutien financier de Justice Canada, l'AJEFNB offre des séances d'information juridique au grand public sur les testaments et procurations au N.-B.. Ces conférences sont présentées par Me Nathalie Chiasson, c.r., Me Annie Daneault, c.r., Me Florian Arseneault et Me Mélanie McGrath. Nous vous invitons à consulter notre [site web](#) ou notre page Facebook pour avoir l'[horaire complet](#) de ces conférences. Bienvenue à tous et à toutes!

Séances d'information dans les écoles francophones du N.-B

Encore une fois cette année, et ce grâce au soutien financier de Justice Canada, l'AJEFNB offre des séances d'information juridique dans les écoles du N.-B. aux jeunes francophones du secondaire. Me Anik Bossé, c.r., est la conférencière pour ces séances d'information juridique.

Projet sur l'immigration

Grâce à l'appui financier de Justice Canada et avec la collaboration de la FAJEF, l'AJEFNB participe également à un projet d'envergure nationale concernant l'immigration. Une conférence sera d'ailleurs donnée par le professeur Yves Goguen vers la fin février ou en début mars 2022. Cette conférence portera sur les normes de travail au Canada.

Publication du livre sur la Règle 22 Jugement sommaire: le virage culturel



Comme vous le savez, l'AJEFNB était fière de vous annoncer, le 17 novembre dernier, la publication du livre intitulé "Jugement sommaire: le virage culturel", qu'elle a produit en collaboration avec son auteur, maître Basile Chiasson, c.r.. Cette ouvrage, dont le contenu est bilingue, traite de la nouvelle procédure en jugement sommaire au N.-B. et à vu le jour grâce au soutien financier de la Fondation pour l'avancement du droit au N.-B.

Ce livre est disponible pour la vente au coût de 40,00 \$ pour les membres de l'AJEFNB et au coût de 60,00 \$ pour le grand public. Vous pouvez vous procurer ce livre directement sur notre [site web](#). Vous pouvez nous contacter afin de recevoir votre code promotionnel vous donnant droit à un rabais de 20\$ en tant que membre de l'AJEFNB. Bonne lecture!

Projet sur le harcèlement sexuel au travail

En partenariat avec les autres AJEF, et grâce au soutien financier de Justice Canada, l'AJEFNB participe à un projet pancanadien qui vise à déployer des efforts afin de contrer le harcèlement sexuel au travail. L'AJEFNB est actuellement dans la phase 1 (de 3) de ce projet, qui consiste à offrir des webinaires au grand public. À cet égard, l'AJEFNB est heureuse de collaborer avec Me Lucie LaBoissonnière, c.r., et Me Nicolette Belliveau, du cabinet McInnes Cooper, qui ont accepté d'offrir ces webinaires. D'ailleurs, les premières séances ont eu lieu les 14 octobre et 25 novembre dernier. La prochaine et dernière séance aura lieu le 2 février 2022 à 11h00. N'oubliez pas de vous inscrire !

Représentations de l'AJEFNB

26 août: audience devant la Cour du banc de la Reine dans le dossier nous opposant à la Province et le CLONB (Me Érik Labelle Eastaugh et Me Gabriel Poliquin).

31 août: rencontre avec les partenaires pour le projet sur le harcèlement sexuel au travail (Me Alexandre Vienneau).

8 septembre: réunion des DG membres de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

9 septembre: réunion avec le juge en chef du N.-B., Marc Richard, pour préparer la visite du juge en chef du Canada, Richard Wagner, (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau)

15 septembre: présentations aux étudiant·e·s de 1ères années à la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Alexandre Vienneau et Mme Pascale Rioux).

30 septembre et 1er octobre: journées d'études organisées par la FAJEF et l'AIFI (Me Alexandre Vienneau).

14 et 15 octobre: consultation des organismes acadiens et francophones concernant l'établissement du nouveau Plan stratégique communautaire de l'Acadie 2022-2028 (Me Alexandre Vienneau).

20 octobre: rencontre avec les partenaires pour le projet sur le harcèlement sexuel au travail (Me Alexandre Vienneau).

3 novembre: entrevue téléphonique avec l'Acadie Nouvelle concernant le dépôt du rapport annuel de la CLONB (Me Alexandre Vienneau)

3 novembre: réunion des DG membres de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

25 novembre: entrevue téléphonique avec l'Acadie Nouvelle concernant la fermeture des tribunaux dans la Péninsule Acadienne (Me Euclide LeBouthillier).

25 novembre: entrevue télévisuel avec Radio-Canada concernant la fermeture des tribunaux dans la Péninsule Acadienne (Me Euclide LeBouthillier).

2 décembre: rencontre des organismes acadiens et francophones organisée par l'AFMNB portant sur la nouvelle réforme de la gouvernance locale (Me Alexandre Vienneau).

7 décembre: café recrutement à la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Alexandre Vienneau et Mme Pascale Rioux).

8 décembre: réunion des organismes acadiens et francophones organisée par la SANB concernant la révision de la LLONB et la modernisation de la LLO (Me Alexandre Vienneau).

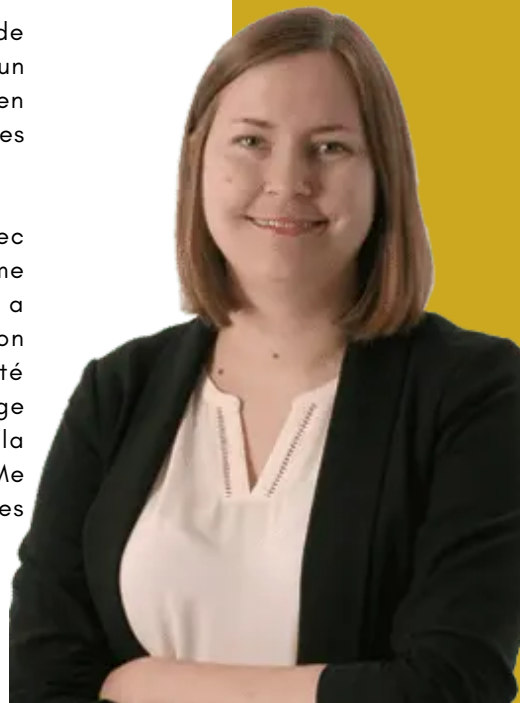
13 décembre: entrevue avec PRA Inc. concernant une étude de cas sur la vitalité des CLOSM (Me Alexandre Vienneau).

VÉRONIQUE GUITARD

Avocate - Représentante de Fredericton

Véronique Guitard est avocate au cabinet Cox & Palmer de Fredericton, où elle pratique principalement le litige civil, avec un accent particulier sur la négligence médicale, la défense en assurance et les litiges de successions. Elle offre également des services en planification successorale.

Me Guitard a gradué de l'Université de Moncton en 2014 avec un baccalauréat en travail social et en 2017, de la même université, avec un Juris Doctor. Lors de ses études, elle a remporté le Prix Michel Bastarache de l'Université de Moncton pour le meilleur mémoire de fin d'étude. Elle a par la suite été admise au Barreau du N.-B. en 2018, après avoir fait son stage auprès du juge en chef Drapeau (tel était alors son titre) à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. Dans ses temps libres, Me Guitard aime pratiquer la peinture, voyager et faire des activités extérieures.



MARIO LANTEIGNE

Avocat - représentant Chaleur



Avocat plaidant à la cour en litige civil depuis son admission au barreau en 2009, Mario J. Lanteigne a été nommé vice-président du Tribunal d'appel des accidents au travail en août 2020. Il vit à Bathurst avec sa conjointe et ses trois garçons.

Après avoir obtenu un D.E.U.G. en philosophie de l'université de Strasbourg, un D.E.U.G. et une licence en philosophie de l'université de Paris-Sorbonne (I) et une maîtrise en philosophie politique de l'université de Paris-Sorbonne (IV), Mario J. Lanteigne a travaillé à l'ambassade du Canada à Paris au sein du consulat et de la section politique pendant quelques années. Après son retour au Canada, Mario J. Lanteigne a obtenu son baccalauréat en droit de l'université de Moncton. Admis au barreau en 2009, il est devenu aussitôt associé auprès de Me Harry H. Williamson, c.r., à Bathurst pendant trois ans avant d'ouvrir sa propre pratique en litige civil en 2011.

« L'AJEFNB joue un rôle essentiel dans l'arène de l'éternel débat des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Ce débat est une pièce maîtresse du casse-tête de la sauvegarde de l'identité francophone au Nouveau-Brunswick. L'AJEFNB est très présente dans la plupart des enjeux juridiques portant sur les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick et doit continuer de l'être. »

M. L.

Nomination des nouveaux conseillers de la reine pour 2021



Justin J. Robichaud, c.r.
Fidelis Law Droit

Source: <https://fidelislaw.ca/>



Lucie LaBoissonnière, c.r.
McInnes Cooper

Source: <https://www.mcinnescooper.com/>



Daniel J. Surette, c.r.
Bingham Law Droit

Source: <https://bingham.ca/>

Le 30 novembre dernier, treize avocat•e•s du Nouveau-Brunswick ont été nommés conseillers de la reine. Le titre de conseiller de la reine est un titre honorifique accordé à des avocat•e•s qui se sont distingués dans l'exercice de leurs fonctions, qui ont fait preuve d'intégrité et de leadership, et qui ont contribué à l'excellence au sein de la profession. Ils doivent également être membres du Barreau du Nouveau-Brunswick et posséder au moins 15 ans d'expérience dans la pratique du droit. Le juge en chef du Nouveau-Brunswick, J.C. Marc Richard, préside le comité chargé de formuler des recommandations à la lieutenant-gouverneure.

Parmi ces nouvelles nominations, l'AJEFNB est heureuse de constater que trois de ses membres ont été nommés, soit Me Justin Robichaud, c.r., avocat au cabinet Fidelis Law Droit, Me Lucie LaBoissonnière, c.r., avocate au cabinet McInnes Cooper, et Me Daniel Surette, c.r., avocat au cabinet Bingham Law Droit. L'AJEFNB est fière de compter sur des membres aussi compétents qui font rayonner notre profession et notre association. Toutes nos félicitations!

OBJET : RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'AJEFNB - LETTRE DU PRÉSIDENT**Destinataires : Membres de l'AJEFNB - 2021**

Bonjour chères membres et chers membres,

Je vous écris, car l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») est actuellement dans sa période d'adhésion pour l'année 2022. À cet égard, je désire tout d'abord vous remercier de votre appui envers l'AJEFNB pendant l'année 2021 et j'espère encore pouvoir compter sur vous pour faire partie de nos membres en 2022. En tant que président de l'AJEFNB, permettez-moi de vous présenter brièvement notre association et des avantages et bénéfices qu'elle apporte à ses membres, à la communauté juridique et à l'ensemble de la communauté francophone.

Depuis 1987, l'AJEFNB s'active à mettre en œuvre sa mission, c'est-à-dire :

- 1. Promouvoir des services juridiques en langue française;*
- 2. Mettre à la disposition de ses membres des sources de références et du matériel juridique en langue française;*
- 3. Servir de porte-parole auprès des autorités législatives et gouvernementales afin d'améliorer les services juridiques en langue française; et*
- 4. Renseigner la population francophone sur ses droits.*

Matériel et ressources juridiques pour nos membres

Nous nous efforçons constamment d'offrir à nos membres du matériel et des ressources juridiques en français de qualité afin qu'ils puissent bien servir leurs clients. Par exemple, l'AJEFNB a publié des actes juridiques dans divers domaines de pratique, des modèles de procurations durables, un livre sur la Règle 22 et publie chaque cinq ans les Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées de Maître Basile Chiasson, c.r. De plus, depuis bientôt six ans, nous offrons plusieurs heures par année de formation professionnelle en français. Bien entendu, en étant membre de l'AJEFNB, vous bénéficierez de rabais substantiels sur nos publications et nos formations professionnelles.

Porte-parole auprès des autorités législatives et gouvernementales

Le rôle de porte-parole auprès des autorités législatives et gouvernementales est des plus importants au sein d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire comme la nôtre. Que ce soit par la voie de communiqués de presse, de lettres individuelles, de rencontres avec les ministres, de rencontres avec la magistrature, ou d'interventions ou de procédures judiciaires, nous sommes heureux d'intervenir en matière de revendications linguistiques et d'accès à la justice en français au nom de la communauté francophone. À titre d'exemple, l'un de nos plus grands exploits est sans contredit notre intervention dans l'affaire *Charlebois c. Moncton*, dont le jugement de la Cour d'appel du N.-B. a forcé le gouvernement à l'époque à moderniser la *Loi sur les langues officielles*.

Mentionnons également que nous déposons des plaintes au Commissariat aux langues officielles et entamons des poursuites devant les tribunaux, lorsque nécessaire. Au cours des dernières années, voici notamment les dossiers judiciaires dans lesquels nous sommes intervenus ou qui sont actuellement devant les tribunaux :

CSC : Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique (Éducation)

CAF : Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)

CF : Association des juristes d'expression française du N.-B. c. le ministère de Justice Canada

CBR (NB) : Association des juristes d'expression française du N.-B. c. Commissariat aux langues officielles du N.-B. et la Province du N.-B.

Renseigner la population francophone sur ses droits

Au cours des dernières années, nous avons aussi offert des séances d'information juridique en français portant sur les testaments et successions, des séances d'information juridique aux élèves des écoles secondaires francophones, des séances d'information juridique sur l'aide médicale à mourir et des séances d'information juridique sur les conséquences de l'entrée en foyer de soins.

En somme, bien que la province du Nouveau-Brunswick soit officiellement bilingue, les dossiers de revendications linguistiques et d'accès à la justice en français ne manquent pas pour autant. L'AJEFNB est fière de représenter les intérêts des francophones dans cette sphère de la société et ce sentiment de fierté n'est qu'accentué par l'appui de ses membres. Si vous êtes francophones ou francophiles et que vous avez à cœur la langue française ou le respect des droits constitutionnels et quasi constitutionnels dans la province, vous pouvez nous appuyer dans nos démarches en adhérant à l'adresse suivante : www.ajefnb.nb.ca.

Veillez agréer, mes salutations distinguées.

AJEFNB



Florian Arseneault

Président

Voici les membres actuels de notre conseil d'administration. Veuillez prendre note que nous sommes à la recherche d'un•e représentant•e pour les régions de Kent/Miramichi et Fundy. Si ces postes vous intéressent, n'hésitez surtout pas à nous contacter!



**FLORIAN
ARSENEAULT**

Président



**EUCLIDE
LEBOUTHILLIER**

Vice-président



**BRIGITTE
OUELLETTE**

Secrétaire/trésorière



**ÉRIK LABELLE
EASTAUGH**

Représentant du corps
professoral



MONICA PLOURDE

Représentante de la région
Madawaska



YVES GOGUEN

Représentant des Services
juridiques



**VÉRONIQUE
GUITARD**

Représentante de la région
Fredericton



HAROLD MICHAUD

Représentant de la région
Péninsule acadienne



MARIO LANTEIGNE

Représentant de la région
Chaleur



**MARILYNE ST-
LAURENT**

Représentante de la région
Restigouche



**MARIE-EVE
NOWLAN**

Représentante de la région
Westmorland



**CÉLESTE LEE
BRANCH**

Représentante étudiante



**TINA LAGACÉ-
RIVARD**

Représentante de la région
Victoria/Carleton

Nombre

d'adhésions

Comme l'a souligné notre président sur la page couverture, nous avons été à peine 165 membres pendant une bonne partie de l'année. Or, nous sommes heureux de vous indiquer que nous terminons l'année 2021 avec 235 membres. En 2020, nous étions 160, alors qu'en 2019 nous étions 179. Nous sommes actuellement en période d'adhésion pour l'année 2022. Nous vous remercions de votre appui envers l'AJEFNB pendant l'année 2021 et nous espérons encore pouvoir compter sur vous pour faire partie de nos membres en 2022!

Fait intéressant, le record pour le nombre d'adhésion demeure toujours à 277, établi en 2008. Pour l'année 2022, nous aimerions atteindre l'objectif de 250, soit l'objectif qui avait été établi au début des années 2000. Qui sait, nous pouvons peut-être même espérer atteindre la barre des 300 membres prochainement!

Nouveau site web

Vous l'aurez peut-être remarqué, mais l'AJEFNB a désormais un nouveau site web. La raison de ce choix est avant tout d'ordre économique et pratique. En effet, en plus d'économiser de l'argent, ce site web est beaucoup plus convivial et facile d'utilisation pour nos employés. Bien qu'il ne soit pas encore complètement terminé, on vous invite à aller le consulter! Au cours des prochains mois, nous avons l'intention de développer une section intitulée "archives et historique" ainsi qu'une autre intitulée "droits linguistiques". Si vous avez des anciennes photos de l'AJEFNB, on vous inviterait à nous les faire parvenir!

Réseaux sociaux

Au cours des derniers mois, nous avons pu observer une augmentation substantielle de nos abonnements sur notre page Facebook et Twitter. On vous invite d'ailleurs à nous suivre, ce qui nous permet d'augmenter notre visibilité!



464 personnes aiment notre page et 523 sont abonnées



102 personnes nous suivent

35e anniversaire de l'AJEFNB

Le 11 septembre 2022, l'AJEFNB célébrera son 35e anniversaire de naissance. Pour souligner l'occasion, nous aimerions organiser un événement. On vous inviterait donc à nous faire part de vos suggestions. Nous considérons également la possibilité de créer un nouveau slogan et un nouveau logo pour l'AJEFNB, qui n'a jamais changé depuis son adoption. L'objectif serait de tout de même garder les mêmes symboles, soit la déesse de la justice Thémis et l'étoile jaune de l'Acadie. Si ce projet va de l'avant, nous vous ferons parvenir des ébauches de ce qui pourrait constituer notre nouveau logo.

La publication des résolutions du conseil d'administration:

2021-08-31: Il est proposé par Me Érik LABELLE EASTAUGH que l'AJEFNB communique avec Égalité Santé en français afin de leur soumettre l'idée de déposer une plainte déjà rédigée au Commissariat aux langues officielles concernant la décision mal traduite et d'écrire une lettre à la Cour dans le but de leur signifier l'erreur. M. Yves GOGUEN, appuie la proposition. Adoptée à l'unanimité.

2021-08-31: Me Marie-Ève NOWLAN propose le dépôt d'une plainte concernant des documents reçus de Service Nouveau-Brunswick qui comprennent des accents et sont mal rédigés en raison du fait que les clients sont francophones. Me Véronique GUITARD appuie cette proposition. Adoptée à l'unanimité.

2021-08-31: Me Harold MICHAUD propose que le prix du livre sur les jugements sommaires soit fixé à 60\$ pour les non-membres et à 40\$ pour les membres. Me Marie-Eve NOWLAN appuie la proposition. Adoptée à l'unanimité.

Depuis le début de l'année 2021, voici les communiqués de presse qui ont été publiés par l'AJEFNB:

18 janvier - Révision de la LLONB

22 février - Le plan de modernisation de la LLO fédérale

19 mai - Des membres de l'AJEFNB se distinguent

1er juin - Révision de la LLONB: La communauté acadienne rejettera une révision statu quo

16 juin - Modernisation de la LLO fédérale - Dépôt du projet de loi C-32

22 juin - Nomination de l'honorable Mahmud Jamal à la CSC

13 juillet - Nomination de la nouvelle Gouverneure générale du Canada, Mary Simon

8 août - Révision de la LLONB - Rencontre avec les commissaires

8 septembre - Décès de maître Denis Roy

27 octobre - Composition du Conseil des ministres

2 novembre - L'AJEFNB est déçu du dernier rapport annuel du CLONB

17 novembre - Lancement du livre à maître Basile Chiasson, c.r.

25 novembre - Fermeture du palais de justice de Caraquet: un affront à la justice en région rurale

17 décembre - Dépôt du rapport des commissaires concernant la révision de la LLONB

20 décembre - Nomination de 3 juges francophones à la CP et fermeture partielle de la CP à Campbellton



Depuis le début de l'année 2021, voici les apparitions de l'AJEFNB dans les médias:

8 août - Nomination du CLONB : la Loi a-t-elle été bafouée?


5 novembre - Les juristes acadiens déplorent le contenu du rapport annuel de la CLONB

25 novembre - Les tribunaux disparaissent à vue d'oeil au N.-B.

30 novembre - Palais de justice : la Péninsule paie le prix pour avoir divisé l'offre de services

21 décembre - Trois juges francophones à la Cour provinciale





**Au nom du conseil d'administration et
du personnel de l'AJEFNB, nous vous
souhaitons un joyeux temps des fêtes,
en espérant que l'année 2022 sera
pour vous remplie d'amour, de
bonheur, de prospérité et de santé!**

Le Bref est publié par:

l'Association des juristes d'expression française du N.-B. inc.



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
(506) 853 - 4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca



Président: Me Florian Arseneault
Directeur général: Me Alexandre Vienneau

L'AJEFNB est une association à but non lucratif. Créée en 1987, elle oeuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 235 membres - avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants - elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique.